

Décision n°
fixant la liste départementale d'aptitude aux fonctions
de commissaire enquêteur pour l'année 2022

Vu le code de l'environnement, notamment les articles R.123-34, R.123-41, D.123-35 à D.123.40 ;
Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;
Vu le décret n° 2011-1236 du 4 octobre 2011 modifiant les dispositions de la partie réglementaire du code de l'environnement relatives à l'établissement des listes d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 65-2019-07-05-002 du 5 juillet 2019 portant composition de la commission départementale chargée d'établir la liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur, modifié ;
Vu le relevé de décision de la réunion de la commission départementale du 12 octobre 2021 ;

DECIDE

La liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur du département des Hautes-Pyrénées, pour l'année 2022 est établie ainsi qu'il suit :

<i>Identité</i>	<i>Qualité</i>
Christian BESSIERE	Architecte urbaniste de la fonction publique en retraite
Maurice BOER	Retraité de la gendarmerie
Richard DAYEZ	Retraité de la gendarmerie
Robert DOMECH	Cadre de la fonction publique d'Etat en retraite
Christian DUBERTRAND	Retraité
Christian FALLIERO	Cadre de la fonction publique d'Etat en retraite

<i>Identité</i>	<i>Qualité</i>
Sandrine GONNEAU-DELBOSQ	Clerc de commissaire priseur
Didier JARROT	Retraité de la fonction publique d'Etat
Marie-Hélène de LAVAISIERE	Architecte-Urbaniste – Chargée d'études au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de la Haute-Garonne
Jacques LEVERT	Chef de service régional de la forêt et du bois (DRAFF) en retraite
Tony LUCANTONIO	Retraité de l'agence Bignalet de Lourdes
Robert MONIER	Directeur de la communication de la Poste des Hautes-Pyrénées en retraite
Elisabeth SALON	Principale de collège en retraite
Alain TASTET	Directeur général adjoint des services au Conseil Général des Hautes-Pyrénées en retraite
Marie THUILLIER	Ingénieur
Brigitte UHLMANN	Architecte

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture et sur le site internet des services de l'Etat. Elle pourra être consultée à la Préfecture des Hautes-Pyrénées (Pôle environnement et procédures publiques) ainsi qu'au Greffe du Tribunal administratif de Pau. Elle sera notifiée à chaque commissaire enquêteur.

30 OCT. 2021

Fait à Tarbes, le
La Présidente de la commission,
Vice-Présidente du Tribunal administratif de Pau,


Magali SELLES